

village voisin, et où on ne pouvait pour ce motif comprendre qu'un prêtre s'expatriât, c'est-à-dire sortit du lieu qui l'avait vu naître. C'est tellement vrai que même tout près de Rome un prêtre qui irait s'établir dans un village voisin du sien, serait immédiatement appelé *Forestier*, étranger, et malheureusement un peu traité comme tel.

— Le second point sur lequel le pape porte l'attention des évêques est la centralisation des séminaires, divisant les grands et petits séminaires qui en Italie sont presque toujours mêlés. Il veut que les jeunes séminaristes ne s'occupent exclusivement que de leurs études ecclésiastiques, leur défend de lire les journaux, est sévère pour l'admission des revues, ne désire pas qu'ils fréquentent les cours des universités, où ils recevraient un enseignement en désaccord complet, non pas seulement avec leur formation sacerdotale, mais avec les fondements mêmes de la foi.

— Il parle en troisième lieu de la prédication. Et, sans désigner personne, il vise cependant d'une façon très claire certaines individualités plus brillantes que solides. Elles transforment la chaire chrétienne en tribune ; et au lieu de parler au peuple de la foi chrétienne, l'entretiennent des questions sociales, de la démocratie, etc. Il renouvelle les prescriptions de la Congrégation des Evêques et Réguliers du 31 juillet 1894, ordonnant aux évêques de suspendre de la prédication tous ceux qui, après avoir été avertis, manqueraient aux prescriptions de ce règlement.

— La dernière partie est consacrée, si non à la démocratie chrétienne, au moins à cette démocratie qui est formée il est vrai de chrétiens, mais ne reconnaît pas l'autorité des évêques, et prétend, dans le développement de son action et dans l'expansion de son activité, ne relever uniquement que d'elle-